



## Assurance decennale

-----  
Par sisila

Bonjour,

Il y a 2 ans j'ai fais intervenir une entreprise à mon domicile. Réfection de la charpente. A l'époque l'entreprise m'a assuré qu'elle était couverte par une assurance decennale. Elle m'a présenté un document attestant qu'elle était assuré. Hors je découvre aujourd'hui que cette attestation ne couvre pas les dates du chantier. L'entreprise à essayé de voir avec son assureur pour ré assurer le chantier mais ça a été refusé.

Quelle solution ai-je pour être bien couvert par une decennale ? L'entreprise me propose une attestation sur l'honneur disant qu'elle interviendra si il y a un problème.

Merci de votre aide

-----  
Par chaber

bonjour

Elle m'a présenté un document attestant qu'elle était assuré. Hors je découvre aujourd'hui que cette attestation ne couvre pas les dates du chantier.

Attestation fournie par qui?

Avant de signer le devis et d'effectuer les travaux il est toujours recommandé de demander une attestation récente fournie par l'assureur

En cas de travaux importants il un maître d'ouvrage doit normalement sous une assurance Dommages Ouvrages qui est établie avec les attestations Décennale

L'entreprise à essayé de voir avec son assureur pour ré assurer le chantier mais ça a été refusé.

l'assureur ne reviendra pas en arrière. on ignore la raison mais elle doit certainement être justifiée

Quelle solution ai-je pour être bien couvert par une decennale ? L'entreprise me propose une attestation sur l'honneur disant qu'elle interviendra si il y a un problème.

Les assureurs se refusent à garantir un particulier en décennale. Acceptez cette attestation en espérant pour vous qu'il n'y aura pas de sinistre.